

Devenir infirmier | infirmière : FPIEE et autres mesures de soutien

Vous êtes domicilié.e en Région bruxelloise et chercheur.euse d'emploi inoccupé.e (ou occupé.e à temps partiel) ?

Bruxelles Formation offre une mesure de soutien à la reprise d'études en soins infirmiers.

La Formation Professionnelle Individuelle en établissement d'enseignement (FPIEE) est un contrat de formation signé entre le chercheur d'emploi bruxellois et Bruxelles Formation qui permet de bénéficier de certains avantages pendant des études spécifiques : **2€ brut par heure de formation effective et une intervention dans vos frais de transport.**

Ce contrat pourra être envisagé si vous vous inscrivez dans un des cursus d'études suivants :

- l'année préparatoire pour le brevet (et bachelier) en soins infirmiers (jurys paramédicaux A1 et A2)
- les 3,5 ou 4 années d'études en soins infirmiers (brevet ou bachelier)
- le bachelier pour brevetés
- [une spécialisation délivrant un titre professionnel particulier \(TPP, pour les bacheliers\)](#)

Ceci dans l'école bruxelloise francophone de plein exercice de votre choix (donc **pas dans une école de Promotion sociale**).

Comment procéder ?

Si vous êtes bénéficiaire d'une allocation de chômage ou d'un revenu du CPAS, **commencez par vous adresser à votre conseiller ([Actiris - demande de dispense de disponibilité](#)) ou assistant social (CPAS)** référent pour soumettre votre projet de reprise d'études. L'accord officiel de ces services sera demandé pour pouvoir signer le contrat avec Bruxelles Formation.

Dans un même temps, **informez-vous auprès des écoles sur les modalités d'inscription.** Pour être admis en reprise d'études, il faut remplir différentes conditions.

Quand votre projet de reprise d'études est mis en œuvre, introduisez votre demande de contrat à Bruxelles Formation, Gestion administrative des stagiaires, Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles ou par courriel : fpiecole@bruxellesformation.brussels en fournissant les documents suivants (une copie suffit) :

- Pour les chômeurs : la dispense d'Actiris pour la reprise d'études. Pour les bénéficiaires d'un revenu du CPAS : un accord officiel du CPAS pour la reprise d'études.
- Une attestation d'inscription de l'école (francophone et bruxelloise) pour l'année scolaire à venir.
- Une attestation de réussite de l'année scolaire précédente si vous étiez déjà dans le cursus.
- Un document A15 d'Actiris.

- Une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Deux points d'attention importants :

- Au besoin, vérifiez aussi quel pourrait être l'impact sur vos allocations (de chômage ou du CPAS) de la reprise d'études avec les avantages de Bruxelles Formation.

- Vous ne bénéficierez pas de la mesure si vous êtes inscrit comme chercheur.euse d'emploi : en tant que travailleur.euse occupé.e à temps plein ou occupé.e dans un horaire à temps partiel qui ne permet pas de suivre les études ; en tant que jeune en stage d'insertion professionnelle ; en tant que travailleur.euse en incapacité de travail momentanée ayant reçu l'accord de l'Inami pour suivre une formation professionnelle (décision favorable de CSMI).

Vous êtes chercheur.se d'emploi avec allocation de chômage (100% indemnisé avec minimum 156 jours d'allocations de chômage) ?

Le Fonds Intersectoriel des Services de Santé (FINSS) soutient également les demandeur.euse-s d'emploi souhaitant reprendre des études d'aide-soignant.e ou en art infirmier en octroyant une [prime](#) étude sur base d'un acte de candidature. Cette prime est un complément à vos allocations de chômage. Toutes les informations sur le [site de la Febi](#).

Attention : cette prime est soumise à l'impôt sur le revenu.

Vous êtes réfugié.e reconnu.e ou partenaire d'un.e réfugié.e reconnu.e et vous avez une expérience dans le secteur de la santé dans votre pays d'origine ?

Que vous soyez au travail ou au chômage, vous pouvez envisager de postuler au projet pilote IntegraSoins. Les candidats sélectionnés signent un contrat de travail pour devenir infirmier.ère (bachelier ou breveté.e) en étant salarié.e dans un des secteurs de la CP 330.

"Vous êtes exempté.e de travail pendant l'année scolaire pour que vous puissiez vous concentrer pleinement à vos études. Pendant les vacances scolaires d'été, vous travaillez quelques semaines chez votre nouvel.le employeur et vous prenez également vos congés annuels." [source : FeBi, [voir toutes les informations sur le site](#)]

Vous pensez plutôt entamer les études d'infirmier.ière en néerlandais ?

Le VDAB propose aussi une aide à la reprise d'études. Consultez le détail de cette offre dans la liste des formations ci-dessous.

Vous travaillez ?

Différentes mesures existent pour soutenir les travailleurs.euses qui voudraient reprendre ces études, découvrez-les sur [le site de la Febi](#).

Le projet [#choisislessoins](#) tente de trouver une solution à la pénurie d'infirmiers "en offrant la

possibilité aux travailleurs des autres secteurs, qui envisageraient une seconde carrière comme aide-soignant·e ou infirmier·ère, de suivre une formation rémunérée tout en étant embauché·e chez un employeur dans le secteur de la santé."

Envie de vous informer sur le métier d'infirmier.ère et les études qui y mènent ?

Lisez

[Devenir infirmier - infirmière : questions générales](#)

[Devenir infirmier : accès aux études sur base d'un jury ou d'un complément de formation](#)

Assistez à une séance d'information donnée par la Cité des métiers [en présentiel ou en ligne](#).

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Pour connaître les détails et les dernières informations de chaque formation ou service, trouver la fiche sur Dorifor.be avec son numéro de référence

Cité des métiers de Bruxelles

1210 Bruxelles - Avenue de l'Astronomie 14

Devenir infirmier | infirmière : métier, études et mesures de soutien [RÉF. 8653](#)

Attiré par le métier d'infirmier.ière ? Connaissez-vous la FPIEE et les différentes mesures de soutien pour vous former ? Venez vous informer ! Découvrez cette fonction « en pénurie » et les études pour y arriver !

Durée: 2 heures **Coût:** Gratuit **Pour s'informer et postuler:** Participez à une séance programmée en consultant cette formation sur Dorifor.be

Zoom sur les métiers de la santé [RÉF. 9216](#)

Vous êtes intéressé par le secteur de la santé ? Participez à cette séance et posez toutes vos questions à nos conseillers !

Durée: 2h30 **Pour s'informer et postuler:** Participez à une séance programmée en consultant cette formation sur Dorifor.be

VDAB Brussel Astro

1210 Saint-Josse-ten-Noode - Avenue de l'Astronomie 14

ambassadeurs.brussel@vdab.be

<http://www.vdab.be>

**Bachelier professionnalisant en art infirmier (en néerlandais) - [RÉF. 7517](#)
Professionele Bachelor in de Verpleegkunde**

Envie de devenir infirmier(e)? Découvrez notre formation Bachelier professionnalisant en art infirmier.

Durée: 4 années scolaires - 4 schooljaren **Horaire:** en journée 8h-17h temps plein **Début:** 1 période de démarrage par an : septembre **Coût:** Le VDAB rembourse vos frais de transport et également les frais de crèche et de garderie scolaire. **Pour s'informer et postuler:** zorg.brussel@vdab.be

**Graduat en soins infirmiers (en néerlandais, au Busleyden Atheneum / VDAB) - [RÉF. 7518](#)
Graduaat basisverpleegkundige**

Envie de devenir infirmier(e)? Découvrez notre formation graduat en soins infirmiers.

Durée: 3 années scolaires **Horaire:** en journée 8h30-16h30 temps plein **Début:** 2 périodes de démarrage par an : septembre et février. **Coût:** Gratis voor werkzoekenden. Vervoerskosten en kosten voor kinderopvang worden terugbetaald. **Pour s'informer et postuler:** zorg.brussel@vdab.be